



FIFA-Qatar : Le GNRD, alternative aux prescripteurs occidentaux ?

CTE II : LE 2E PROTAGONISTE GNRD (Global Network for Rights and Development) 2/3

Par [René Naba](#)

Mondialisation.ca, 12 septembre 2016

madaniya.info 6 septembre 2016

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Le GNRD émule de Human Right Watch et d'Amnesty International

GNRD, Organisation Non Gouvernementale fondée en 2008, dispose d'une importante infrastructure avec son siège central à Stavanger (Norvège), de deux sièges européens, le premier à Genève (Suisse), la pépinière des ONG, le deuxième à Bruxelles, siège des institutions européennes ainsi qu'à Valence (Espagne) et des bureaux régionaux au Moyen Orient, à Amman (Jordanie) et à Doubaï (Émirats Arabes Unis). Le tout secondé par une armée d'activistes volontaires, d'informatiseurs et de bénévoles.

Observateur de plusieurs consultations électorales post «printemps arabe» tant en Tunisie, qu'en Égypte, qu'au Sud Soudan, qu'en Algérie, GNRD s'est distingué dans un remarquable colloque, en Février 2015 à Genève groupant le gratin des responsables services de renseignements des pays les plus immergés dans le domaine du terrorisme (Pakistan, Turquie, Afghanistan, Jordanie, France), soit comme commanditaire, soit comme manipulateur, [soit comme maître d'œuvre du terrorisme et de la guerre contre le terrorisme](#).

Par sa force de frappe, l'extrême réactivité de ses agents, GNRD pourrait mettre en question le rôle prescripteur des deux instances internationales d'inspiration occidentale et se poser en alternative de porte-parole de la problématique des droits de l'homme et des sujets y afférents, porteuse d'une vision du sud de l'hémisphère occidental. Elle se pose de ce fait en émule d'Amnesty International et de Human Right Watch.



Le directeur de GNRD, un être détonnant, une combinaison explosive

Lou'ay DIB Badeer, le directeur du GNRD, est un être détonnant dans toute l'acception du terme. Une combinaison explosive. Palestinien originaire de Rafah, la bande rebelle de Gaza, activiste dans sa jeunesse, norvégien d'adoption, dont il porte la nationalité, édile municipal de son pays d'accueil, intrépide brasseur d'affaires, consultant de firmes pétrolières et fondateur d'une ONG redoutable de dynamisme, il suscite admiration et détestation pour toutes ses qualités.

Les rumeurs les plus invraisemblables courent à son sujet : homme de main de Mohamad Dahlane, le gauleiter des Israéliens dans les territoires palestiniens sous occupation israélienne, dague secrète des Emirats Arabes Unis dans sa lutte contre le Qatar, parrain des néo islamistes, cheval de Troie de l'autorité palestinienne pour éperonner les criminels de guerre israéliens. La liste est longue à la mesure du halo de mystère qu'il suscite.

Quiconque connaît un tant soit peu le tissu social palestinien et l'historique des solidarités inter claniques saurait aisément que la famille Badeer partageait ses sympathies, comme bon nombre de familles palestiniennes, entre les deux dirigeants charismatiques du Mouvement National Palestinien, Yasser Arafat, chef du Fatah, et Georges Habbache, chef de l'organisation marxiste Le FPLP (Front Populaire pour la Libération de la Palestine).

Tâche indélébile dans son parcours, crime impardonnable, Lou'ay s'est engagé, adulte, reliquat d'une jeunesse militante, dans la traque des criminels de guerre israéliens coupables de forfaiture à Gaza et ailleurs.

Circonstance aggravante commuée en crime imprescriptible, Lou'ay Dib Badeer a eu l'outrecuidance de braver les États-Unis et Israël forçant l'admission de son ONG en tant que membre observateur au Conseil Économique et Social des Nations Unies. Un affront que les Israéliens, généralement réputés pour leur magnanimité, n'ont pas voulu oublier.

Audace ou imprudence, présumant de ses forces et sans doute de l'impunité de son ONG, le directeur du GNRD a lancé une enquête conjointe tant au Népal qu'au Qatar sur les conditions des travailleurs népalais sur les chantiers de la Coupe du Monde de Football. Sujet tabou s'il en est au Qatar.

Mal lui en prit : En Août 2014, les deux enquêteurs du GNRD sont arrêtés à Doha et maintenu en détention pendant 20 jours au motif que leur mandat est téléguidé par les Émirats Arabes Unis, un pays qui nourrit une vive méfiance à l'égard du Qatar du fait que son compère pétro-monarchique est le parrain financier de la confrérie des Frères Musulmans, artisan d'un coup d'état contre Abou Dhabi.

De surcroît une vive rivalité oppose les deux principautés sur la conduite de la guerre pétro-monarchique contre le Yémen (1), conduisant Abou Dhabi à se retirer de la coalition monarchique au printemps 2016.

Les détracteurs de GNRD tirent argument de son financement flou pour l'accuser de «rouler pour Abou Dhabi». Son site en effet mentionne trois donateurs, l'entreprise personnelle du directeur, «Deeb consulting», ainsi que «Advanced Security Technology» et «Kaoud Law», des firmes installées dans les Émirats.

Sauf à considérer que les ONG financées par les fonds atlantistes sont seules exemptes de

toute suspicion, -particulièrement les cyber-activistes du «printemps arabe» par le Freedom House et le NED (National Endowment For Democracy)-, la quasi-totalité des institutions non gouvernementales bénéficient de subventions de nature philanthropique... ou paraphilanthropique, comme en témoigne «Reporters sans Frontières» du temps de la présidence de son fondateur Robert Menard, désormais compagnon de route du parti xénophobe français le Front National.

L'accusation contre GNRD est classique. Elle relève de la rengaine qui consiste à accuser son chien de la gale pour justifier sa noyade.

En fait, la détention des deux enquêteurs du GNRD relevait, selon toute vraisemblance, d'une opération d'intimidation, visant à donner aux autorités du Qatar le temps de gommer les preuves accumulées sur la maltraitance des travailleurs immigrés affectés aux chantiers du Mondial.

Neuf mois plus tard, le délai normal d'une gestation, l'affaire du GNRD trouve son prolongement en Norvège, en Mai 2015, un mois pile avant que n'éclate publiquement le scandale de la FIFA avec la renonciation de Joseph Blatter à exercer un nouveau mandat, juste après le vote entérinant sa reconduction.

Un scandale qui a entraîné la remise en question des conditions d'attribution au Qatar de la Coupe du Monde du Football.

Tel un chien dans un jeu de quille, Loua'y Dib Badeer va en subir de plein fouet les conséquences.

ACTE III : L'ENTRÉE EN SCÈNE DE LA NORVÈGE

Le Qatar et la Norvège sont aux antipodes l'un de l'autre quant à leur conception de la démocratie et des droits de l'homme, notamment dans l'exercice du pouvoir.

Principe des vases communicants ? Principe de solidarité monarchique, quand bien même tout pourtant les oppose. Chantage du Qatar sur la Norvège ? Hyper fébrilité du Qatar à l'annonce de la création d'un mouvement d'opposition qatari ayant pour siège Le Caire «Tamarrod Qatar», deux mois avant le lancement de l'enquête du GNRD (2)? Pression indirecte israélienne en vue de museler une ONG présentée par le Jerusalem Post comme une machine de guerre de l'autorité palestinienne contre l'état Hébreu ? Quoi qu'il en soit, la foudre s'abat sur GNRD, le 15 mai 2015, avec son bataclan habituel.

Manu militari, une descente musclée du pôle financier O'Kokrim et de la police norvégienne au siège de GNRD à Stavanger a entraîné une perquisition en règle non seulement du bureau du directeur mais de l'ensemble de l'immeuble sur fond d'accusation de «blanchiment d'argent».

Sauf que la procédure était entachée de graves irrégularités :

- 1re irrégularité : Le mandat de perquisition a été émis par un juge adjoint, de permanence de nuit, et non comme il est d'usage en cas de procédure d'urgence, par un directoire de trois juges.

De surcroît, la première page du mandat n'était revêtue d'aucune signature authentifiant l'acte, alors que les dispositions légales prévoient le paraphe de toutes les pages d'un mandat, ainsi que le cachet de l'autorité ordonnatrice de la procédure. Cette omission tendrait à considérer la première page comme nulle et non avenue.

- 2e irrégularité : La perquisition est intervenue dix jours après l'émission du mandat de perquisition. Ce décalage de dix jours pose le problème du bien-fondé de l'urgence de la procédure.
- 3e irrégularité : Le mandat spécifiait la perquisition du bureau du Directeur du GNRD et non la totalité le siège, alors que la perquisition a porté sur la totalité des pièces de l'institution, soit les dix bureaux et les deux salles de conférence, la totalité des dossiers se trouvant tant au siège de GNRD qu'au domicile du son Directeur, soit au total 50.000 feuillets, ainsi que les ordinateurs. Les données électroniques de cinq ordinateurs ont été copiées. Les documents ont été rendus une semaine plus tard, une partie endommagée, une autre partie manquante.

De surcroît, la police a refusé de rendre les documents sans rapport avec le problème financier (blanchiment d'argent). Tant la police norvégienne qu'OKokrim n'ont pas communiqué la nature des documents et objets saisis tant au siège qu'au domicile du Directeur.

Ils ont refusé à l'épouse du directeur de disposer d'une copie des factures des bijoux et objets précieux saisis. Ce faisant, en la privant de justificatifs, la police norvégienne peut suggérer leur origine frauduleuse.

- 4e irrégularité : La fille du directeur du GNRD, mineure, a été interrogée par la police, sans l'autorisation de ses parents et en leur absence et l'absence de tout témoin. Une démarche qui peut s'assimiler à une forme d'intimidation et d'abus de droit faisant planer le risque d'entacher la totalité de la procédure d'irrégularité.
- 5e irrégularité : La police a ordonné l'arrêt du travail de l'institution lors de la perquisition pour «un certain temps», donnant à penser que la cessation d'activités de l'ONG pourrait se prolonger durant un mois. Cette tentative d'obstruction du fonctionnement de GNRD a tourné court. Sur objection de l'avocat de l'ONG, observant que cette mesure ne figurait pas dans le mandat de perquisition, les employés de l'établissement ont été autorisés à rejoindre leur poste de travail le lendemain.
- 6e irrégularité : Chaque collaborateur a été invité à témoigner, sous forme d'un questionnaire rédigé en norvégien, alors que les vingt employés de GNRD, dans leur grande majorité étaient des étrangers et ne parlaient pas le norvégien.

Devant le refus des collaborateurs de l'ONG de répondre sur un questionnaire rédigé dans une langue qu'ils ne maîtrisaient pas, une traduction du questionnaire en anglais a été faite oralement. Mais l'un des participants, de nationalité canadienne, a exigé et obtenu un questionnaire rédigé en anglais afin de se donner le temps de la réflexion avant d'y répondre et de signer le document.

Incident cocasse : Les enquêteurs ignoraient que GNRD était une ONG à but non lucratif. Ils donnaient l'impression d'ignorer les raisons de leur présence sur les lieux, allant même jusqu'à prélever un échantillon d'eau d'une fontaine installée dans les bureaux à titre décoratif.

À propos de l'accusation de blanchiment : L'enquête a pris note du fait que la totalité de la comptabilité de l'ONG était gérée par une société norvégienne de grande réputation. Le directeur du cabinet comptable a certifié que la comptabilité de GNRD est «légale et propre». La perquisition s'est accompagnée d'une campagne médiatique de la presse

norvégienne reprenant les thèses officielles, sans le moindre recoupement avec GNRD ou avec son directeur.

En guise de bouquet final : Sans doute la véritable raison de cette perquisition musclée, sur les 50.000 feuillets saisis, de même que les documents avariés figurent une pièce maîtresse d'une valeur inestimable : la compilation documentaire devant servir de base à un ouvrage majeur sur le terrorisme dans le monde, avec une recension, pays par pays, des connexions et des financements du djihadisme planétaire.

Un ouvrage de mille pages. Une encyclopédie que le GNRD devait publier prochainement, en complément à son colloque de Genève de Février 2015.

Les chapitres concernant la Norvège, Israël, le Qatar et les États-Unis sont portés manquants. Et ceci pourrait expliquer cela.

Pareil procédé avait été emprunté par les États-Unis pour intercepter le rapport des inspecteurs de l'ONU sur les armes chimiques, à leur retour de Bagdad à New York, lors de l'offensive médiatique préluant à l'invasion américaine de l'Irak, en 2003. Une mauvaise manière faite à la légalité internationale qui tend à se généraliser dans les grandes démocraties occidentales.

René Naba

RÉFÉRENCE

1- Sur la rivalité entre les Émirats Arabes Unis et le Qatar à propos des Frères Musulmans, notamment sur le plan médiatique dans la conquête de l'opinion européenne, CF ce lien : <http://www.dailymail.co.uk/news/article-3277345/Cameron-Arab-Sheiks-web-influence-infiltrated-Britain-shadowy-nexus-PM-s-cronies-secretively-lobbied-Middle-East-paymasters.html>

2- «Tamarod Qatar» - Le Ramadan 2014, qui a débuté le 29 Juin, est riche en surprises. La proclamation d'un califat sur les territoires conquis par Da'ech en Irak et en Syrie, avec la désignation du chef de l'ISIS Abou Bakr Al Baghdadi, comme premier Calife, s'est accompagnée parallèlement de la naissance au Caire d'un mouvement d'opposition au Qatar. Le mouvement «Rébellion du Qatar» (Tamarod Qatar)

Le chef de ce mouvement Khaled Al Heyl, s'est engagé à «mettre un terme à la corruption dans cet émirat du Golfe», dans une déclaration au quotidien libanais «Al Akhbar», indiquant que le choix de la capitale égyptienne ne relevait du hasard mais répondait à son souci de tirer le meilleur profit des tribunes médiatiques existant au Caire.

Ancien responsable d'une société de «Qatar pour les investissements et le développement», il a indiqué que son mouvement comptait déjà 650 membres dont 85 % résidant à l'intérieur de la principauté, qui se recrute aussi bien au sein du cabinet princier que du ministère des Affaires étrangères qu'au sein de l'armée.

Pour aller plus loin pour le lecteur arabophone
<http://www.al-akhbar.com/node/209553>

La source originale de cet article est [madaniya.info](http://www.madaniya.info)

Articles Par : [René Naba](#)

A propos :

Journaliste-écrivain, ancien responsable du Monde arabo musulman au service diplomatique de l'AFP, puis conseiller du directeur général de RMC Moyen-Orient, responsable de l'information, membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme et de l'Association d'amitié euro-arabe. Auteur de "L'Arabie saoudite, un royaume des ténèbres" (Golias), "Du Bounoule au sauvageon, voyage dans l'imaginaire français" (Harmattan), "Hariri, de père en fils, hommes d'affaires, premiers ministres" (Harmattan), "Les révolutions arabes et la malédiction de Camp David" (Bachari), "Média et Démocratie, la captation de l'imaginaire un enjeu du XXIème siècle" (Golias). Depuis 2013, il est membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme (SIHR), dont le siège est à Genève et de l'Association d'amitié euro-arabe. Depuis 2014, il est consultant à l'Institut International pour la Paix, la Justice et les Droits de l'Homme (IIPJDH) dont le siège est à Genève. Depuis le 1er septembre 2014, il est Directeur du site Madaniya.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca